

Mot du Professeur Salim Daccache s.j., Recteur de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, à l'inauguration du symposium de bioéthique « nouveaux enjeux éthiques » organisé par la FM et en collaboration avec l'UNESCO, le 26 avril 2018, à 18h00, au CSM.

Nous sommes bien fiers, à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth et au Liban, de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue dans notre université séculaire puisqu'elle fut fondée en 1875, la médecine en 1881. L'année passée, vous avez eu votre réunion annuelle à l'Université Comillas de Madrid, université jésuite. Vous n'avez pas beaucoup plus de chance cette année puisque le professeur Roland Tomb, doyen de la Faculté de médecine, membre de votre Comité, vous a invités et attiré encore fois dans une université jésuite qui se réclame comme tel et suit la tradition éducative de la Compagnie de Jésus, tout en bénéficiant d'une autonomie qui lui donne cette liberté d'initiative afin de mieux réaliser sa mission académique. Notre Université, située ainsi en dehors de l'espace européen, dans cette ville de Beyrouth connue depuis toujours comme étant à l'intersection de l'Orient et de l'Occident, concourt à la formation des élites qui ont contribué à faire ce Liban fier de ses ressources humaines qui rayonnent au Liban et à l'international. Nos universités les plus prestigieuses continuent à dispenser leurs enseignements soit en français comme la nôtre, soit en langue anglaise comme c'est le cas de l'Université américaine de Beyrouth. Cela ne nous a pas empêchés d'être au service de la langue arabe qui, durant la fin du XIXe et les débuts du XXe siècle a vécu sa période de renaissance grâce aux travaux des meilleurs grammairiens et hommes de lettres de nos universités.

Chers membres du Comité international de Bioéthique, en un moment où notre pays est agité par la fièvre électorale, signe qu'il y a encore cette sève de démocratie qui ne cesse de renforcer nos institutions, c'est dans cette ambiance que se tient votre symposium annuel. En effet dans ce système politique fondé constitutionnellement sur le confessionnalisme et sur une idéalisation de l'appartenance à la communauté, il n'est pas rare de trouver dans cette même constitution une mise en valeur des libertés de la pensée et de la parole, de l'enseignement et de la conscience individuelle, et même une mention de la citoyenneté comme référence d'appartenance à la nation. C'est pour dire que la réflexion morale et éthique, ainsi que toute approche bioéthique trouvent dans ce contexte politique, académique et social, un espace porteur important, surtout que

cette réflexion, préalable à des décisions qui s'imposent dans le quotidien, devient une nécessité et une réponse à des questions qui se posent dans telle ou telle situation, appelant à une casuistique en action. Celle-ci, nous la retrouvons au niveau officiel libanais par un comité nommé par le premier ministre et adossé à une législation assez actualisée, composé de nos meilleurs éthiciens et bioéthiciens et cela, après la promulgation en 1994 de la loi n°288 portant le titre « Code d'éthique Médicale » ainsi que la loi n°574 sur « les droits des patients et le consentement éclairé » qui a été promulguée en 2004 ; il est important de signaler que ce comité, en plus de ses devoirs ordinaires, a élaboré une charte éthique de la recherche scientifique au Liban à laquelle ont adhéré les universités du Liban qui assument la marge la plus importante de la recherche scientifique. Comment ne pas évoquer, dans ce contexte, le travail inlassable et substantiel qui est assumé par les deux comités d'éthique de notre université, l'un qui, depuis 1988, siège au niveau du centre hospitalier universitaire, l'Hôtel Dieu de France, au service de tous les acteurs de l'hôpital et s'occupe de questions qui ne sont pas seulement d'ordre scientifique ou technique ; ce sont des questions qui concernent aussi les valeurs de l'humanité, le « sens » de bon nombre de pratiques médicales rendues subitement possibles. Au niveau de l'université, un autre comité éthique dont les membres représentent toutes les institutions académiques est chargé de faire l'examen éthique de tout travail de recherche allant des mémoires de master aux sujets des thèses de doctorat, ce qui donne à notre travail académique une certaine immunité morale quant aux processus de la faisabilité de la recherche et de ses conclusions.

Chers Amis, il est pourtant vrai que l'instabilité du pays, conditionnée par les perturbations de tous genres, dont la présence d'un million de réfugiés syriens, le manque de transparence au niveau des dépenses publiques et la crise sociale et financière, montrent que notre pays accuse un déficit sinon une fragilité au niveau de l'adoption des règles les plus pertinentes au niveau éthique, non seulement au niveau médical, mais au niveau des manières de faire au niveau social et politique. Puisse cette semaine de travaux réveiller en nous de plus en plus la conscience morale la plus aigüe ainsi que la fibre de l'adéquation entre nos intentions et nos actes, afin que l'éthique ne soit pas un mot qu'on rabâche mais un projet qui sauve l'avenir des pays et des hommes.